Blagnac (31) : Un père de famille tabassé pour avoir tenté de récupérer la moto volée de son fils, les jeunes Riad, Eddine, Bachir, Hayte relaxés.

30/09/2026 à 16h42



Ils sont quatre, à peine sortis de l’adolescence. Ce lundi, ce groupe d’amis se retrouve devant le tribunal correctionnel de Toulouse. Trois sont dans le box, un comparaît libre. Quelques jours plus tôt, le 22 septembre, ils avaient été interpellés après la violente agression d’un homme de 42 ans, retrouvé inconscient place de Catalogne, à Blagnac, le visage tuméfié et le pronostic vital engagé. À l’origine de l’affaire, une moto de cross volée au fils de la victime. Le père décide de mener ses propres recherches. Un mineur interpellé dans l’enquête affirme avoir remis la moto à plusieurs jeunes hommes, dont Charfe Eddine, qu’il connaît depuis le collège. “Je ne reconnais pas les faits”, répond ce dernier à l’audience.

Le soir des faits, vers 21 h 40, les secours découvrent le quadragénaire au sol, près d’un banc. Il convulse. Plusieurs individus ont pris la fuite en Renault Clio avant d’être

retrouvés quelques centaines de mètres plus loin. Un couteau est découvert sur la victime, qui se voit prescrire 10 jours d'ITT. Entendu après son hospitalisation, l'homme reconnaît lui-même avoir porté un coup : "Perdu pour perdu, j'ai frappé." Il affirme également avoir reçu des menaces dans les jours précédents. Riad assure avoir seulement assisté à l'altercation. Charfe Eddine dit avoir tenté de séparer les protagonistes. Bachir reconnaît avoir frappé, mais affirme avoir lui-même reçu un coup auparavant. Haytem apparaît sur les images portant un coup avant de s'éloigner.

L'avocate de la victime, Me Marine Schattel, insiste sur la supériorité numérique du groupe, qui aurait donné aux jeunes hommes "l'impression de l'impunité". Le procureur rappelle de son côté que le quadragénaire "n'aurait pas dû essayer de récupérer la moto lui-même", mais estime que rien ne justifiait les violences qui ont suivi. Le parquet requiert plusieurs peines allant jusqu'à six mois d'emprisonnement.Le tribunal ne suit finalement pas les réquisitions. Les quatre jeunes hommes sont relaxés, selon les cas au bénéfice du doute ou au titre de la légitime défense.

La Dépêche

Merci à Cavalier